



## DEVENEZ ÉCO-AMBASSADEUR

**Lycéens et apprentis : engagez-vous pour le climat ! Si vous souhaitez agir pour préserver notre environnement, devenez éco-ambassadeur de la Région Sud!**

### Bénéficiaires

Les lycéens, et ceux en formation dans les centres de formation par l'apprentissage, les établissements de formation sanitaire et du travail social.

Etre éco-ambassadeur, c'est agir concrètement pour le climat, la protection de l'environnement et le bien-vivre ensemble.

Les établissements concernés par cette mesure sont donc : les lycées, les centres de formation par l'apprentissage, les établissements de formation sanitaire et du travail social, à savoir 400 établissements. Pour la rentrée scolaire 2020, seuls les lycées publics du territoire régional sont concernés. De ce fait, ce nouveau dispositif est initié en étroite collaboration avec les référents Développement Durable des deux académies.

### 1. Le profil des éco-ambassadeurs

Ces éco-ambassadeurs sont des jeunes volontaires, au nombre maximum de cinq par établissement et sont tirés au sort si le nombre de volontaires est supérieur. Il est important de préserver ce nombre car un jeune tout seul ne serait pas en mesure de lancer une dynamique collective dans son établissement. Ces éco-ambassadeurs ont vocation à s'exprimer et agir sur les enjeux environnementaux au sein de leurs établissements :

- par l'élaboration de projets de développement durable dans les établissements afin de sensibiliser le plus grand nombre de jeunes,
- par la participation aux commissions restauration des établissements afin de contribuer à une alimentation plus saine et plus locale en lien avec l'objectif de 50% de produits locaux dans les cantines scolaires,
- par des initiatives encourageant les établissements à l'obtention d'un écolabel,
- par la mise en place d'un dialogue inter-établissements visant à promouvoir les bonnes pratiques.

**Le statut d'éco-ambassadeurs est compatible et complémentaire avec celui de l'éco-délégué.**

## 2. Une charte des éco-ambassadeurs

Une charte rédigée par les membres du Parlement Régional de la Jeunesse a pour objectif de clarifier le rôle, le statut et les missions de ces éco-ambassadeurs.

## 3. Sélection des éco-ambassadeurs

Afin de pouvoir identifier les éco-ambassadeurs dans les établissements, nous sollicitons les chefs d'établissement et leur équipe pédagogique afin de pouvoir informer les lycéennes et les lycéens de l'appel à candidature sur ce dispositif. Les services de la Région mettront à la disposition des lycées du matériel de communication : affiches, flyers, lettre de candidature.

A la charge également aux établissements de déterminer au maximum 5 jeunes volontaires et de communiquer aux services de la Région la liste des jeunes identifiés comme éco-ambassadeurs.

## 4. Organisation annuelle

Deux rencontres annuelles de l'ensemble des éco-ambassadeurs identifiés, seront organisées au sein de l'Hôtel de Région, **le samedi 24 octobre 2020 et le 5 juin 2021.**

L'ensemble des frais de déplacement des jeunes éco-ambassadeurs identifiés seront pris en charge par la Région.

Lors du premier rassemblement, chaque jeune éco-ambassadeurs se verra remettre une mallette contenant la charte des éco-ambassadeurs, ainsi qu'un descriptif de l'ensemble des dispositifs régionaux et de l'Education Nationale relatif à la préservation de notre environnement et sur le développement durable. Un répertoire des structures associatives ou institutionnelles partenaires de la Région et de l'Education Nationale sera également joint, afin d'apporter différentes expertises selon les besoins exprimés par les éco-ambassadeurs.

Aussi, chaque équipe d'éco-ambassadeurs située dans un établissement pourra également présenter et porter des projets spécifiques qui s'inscrivent dans l'esprit du dispositif mais qui ne figurent pas dans le répertoire des actions régionales et de l'Education Nationale. Il s'agira ici de permettre aux jeunes volontaires une certaine autonomie de choix dans les thématiques et les actions à concevoir.

Le second rassemblement sera l'occasion de faire un bilan sur le déploiement des éco-ambassadeurs et de valoriser les actions des jeunes au sein de l'Hôtel de Région.

L'ensemble des actions des éco-ambassadeurs devront faire l'objet d'une validation par le chef d'établissement. Une des conditions de la réussite de ce nouveau cadre d'engagement citoyen des jeunes tient à l'identification d'un adulte, ou plusieurs adultes référents au sein de l'établissement, afin de pouvoir aiguillonner méthodologiquement les jeunes éco-ambassadeurs.

1<sup>er</sup> rassemblement des éco-ambassadeurs : **le samedi 24 octobre 2020** à l'Hôtel de région

Contact :

Pour toute question sur les éco-ambassadeurs : [eco-ambassadeurs@maregionsud.fr](mailto:eco-ambassadeurs@maregionsud.fr)